

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20190709-D2019-36-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2019  
Date de réception préfecture : 10/07/2019

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2019-36 en date du 09/07/2019 concernant des demandes d'admission en créances éteintes :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 09 Juillet 2019, à 19H30, suivant convocation en date du 02 Juillet 2019, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, DESROCHE Roger, DUCHEZ Michel, ALAMARGOT Sylvie, JACQUET Michel, GILLES Dominique, DUBREUIL Marc, LATOUR Christelle, CASTANET Christine, HARGE Andrée, BERGER Thierry, ARMAND Thierry.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	0	12	12	12	0

Le Conseil Municipal,

- Considérant un état de demande d'admission en créances éteintes en date du 17 juin 2019 présenté par la trésorerie correspondant à un effacement de dettes d'un montant de 53,90 euros,
- Considérant un état de demande d'admission en créances éteintes en date du 24 juin 2019 présenté par la trésorerie correspondant à un effacement de dettes d'un montant de 86,05 euros,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** les deux états de demande d'admission en créances éteintes précédemment cités,

**PRONONCE** l'extinction définitive des créances pour un montant total de 139,95 euros.

A La Geneytouse, le 10 Juillet 2019

Le Maire,

Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

Dominique GILLES

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 10 Juillet 2019.